

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

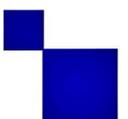
M. Troussel, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Hervé, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Guiraud donnant pouvoir à Mme Valls
Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Coppi donnant pouvoir à M. Hervé
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Attia donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Beaudet donnant pouvoir à M. Taïbi
M. Kern donnant pouvoir à Mme Laroche
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Constant, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Ayyadi, Mme Magrino, Mme Piétri



Délibération n° 2019-VII-32 du 4 juillet 2019

RECONFIGURATION DU SECTEUR DES SIX ROUTES DE LA COURNEUVE – APPROBATION DU SCHÉMA DE RÉFÉRENCE ET DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget départemental,

Vu le rapport de son président,

Considérant l'engagement du département de la Seine-Saint-Denis dans une démarche de requalification de son domaine public routier en vue de transformer celui-ci et veiller à une nouvelle répartition des usages en faveur de la marche, des transports collectifs, du vélo et des nouvelles mobilités,

La deuxième commission consultée,

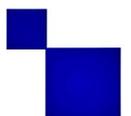
après en avoir délibéré,

- APPROUVE le schéma de référence du pôle des Six Routes de La Courneuve dont les actions sous maîtrise d'ouvrage départementale sont estimées, à ce jour, à 18,5 M€ TTC ;

- APPROUVE le plan de financement du pôle des six routes de La Courneuve ;

- ENGAGE sur la base du schéma de référence, une concertation préalable avec la population, selon les modalités suivantes:

- une durée d'un mois,
- une information sur le projet et la concertation dans les journaux locaux ;
une exposition en mairie de La Courneuve,
- un recueil des observations sur un registre,
- l'organisation d'une réunion publique,



- la mise à disposition du public d'une plaquette de présentation de l'opération ;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles ;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces et actes utiles au titre des demandes de subvention ;
- DONNE délégation à sa commission permanente pour toutes les décisions relatives :
- au bilan de la concertation préalable,
 - aux procédures réglementaires nécessaires,
 - à l'enquête publique et à la déclaration de projet,
 - à l'approbation des dossiers d'avant-projet, de projet et de consultation des entreprises.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, M. Chabani

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstention(s) : 0 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.